



**Direction Locale Unique
et
Service des Impôts des Particuliers**

Compte-rendu de la réunion
du 12 MARS 2009 :

4° contact local directions/syndicats
AVEC les représentants syndicaux de l'ex-DGCP !!

Orages en vue, le ciel se déchire

ou « LA SUITE DU FEUILLETON » d'après M GOBBO, leader de notre quarteron de directeurs.
M GOBBO nous annonce tout à trac : « on va essayer de se débrouiller ».

Un objectif majeur : installation des SIP début avril 2009.

A tout seigneur, tout honneur : La désignation des chefs des SIP est faite, dans la Somme pour les cinq services, ils seront issus de la filière fiscale. Le comptable d'Amiens Centre n'est pas retenu.

Les adjoints : pour 2009, la Trésorerie de Péronne s'est vue dotée de 2 A, il était prévu de supprimer un A à BRAY. L'emploi n'a pas été pourvu puisque BRAY n'a pas été supprimé.

M GOBBO propose de transférer l'emploi vacant sur le SIP de Péronne.

A Montdidier : un seul emploi est transféré de la CP vers le SIP

A Péronne, 3 emplois sont transférés, le troisième sera destiné exclusivement au recouvrement.

L'objectif est de 2 B et un C. Un diagnostic sera établi avant la mise en place du SIP, l'envoi de la brigade de renfort en cas de besoin est affirmé fort et clair. Même affirmation de principe pour toute absence de l'agent REC de Montdidier.

Sujets majeurs :

La caisse et la compta.

Pour Péronne, la caisse est unique et conjointe. La compta a vocation à être « gestion publique » avec DDR3 version light, Il s'agit d'une compta simple, les agents de la filière fiscale pourront manifester un volontariat ?

Pour Montdidier, la localisation n'est pas idéale, caisse unique donc, l'application « caisse » sera installée.

Opportunité de former 2 anciens agents de la CH maintenus à la résidence.

« Montdidier n'est pas préfiguré Guichet Fiscal Unique » Pour l'appui aux responsables des SIP et les adjoints, un référent départemental est désigné : M LAGACHE, comptable d'Amiens Centre.

L'accueil :

PERONNE

1/ Accueil physique :

Accueil conjoint, pour l'assiette, l'ensemble des agents de l'IAD participe à l'accueil secondaire.

Il n'y a plus de distinguo depuis le rapprochement CDI-CDIF.

Accueil général : 1 agent.

A la création du SIP, les paiements en numéraires seront orientés vers la caisse.

Les applications REC, RAR seront à la disposition de l'accueil primaire.

Si la demande est plus complexe, il sera fait appel à un des 3 agents du secteur recouvrement.

Pour faire face aux périodes de pointe, le gestionnaire de file d'attente est remis en place. Les agents IAD recevront tous la formation du module 1 et surtout du module 2. Ils pourront ainsi délivrer des documents, des renseignements simples.

2/ Téléphone :

2 lignes sont prévues, 1 pour l'assiette, 1 pour le recouvrement. Pas d'engagement PVFI pendant la campagne, ouf !

MONTDIDIER

L'accueil :

5 trésoreries de proximité devraient alléger la demande sur le SIP. Le local d'accueil qui sert à l'accueil primaire et l'orientation est très réduit, si la demande implique des renseignements plus approfondis, il y aura un contrôleur d'accueil. La caisse sera installée dans cette pièce avec davantage d'informations sur un panneau.

L'interrogation reste entière à propos du flux à venir, la PPE par ex, les paiements espèce.

M GOBBO affirme pouvoir faire déléster les paiements espèces de la PPE sur la Trésorerie SPL maintenue (tiens donc ! où est le GFU ?)

Le RDC restera affecté à la réception de la campagne des déclarations.

Téléphone :

1 seul numéro dédié à la partie recouvrement. En boucle sur plusieurs postes.

Informatique :

Rapprochement des deux réseaux avant la fusion.

Péronne : simili HDF

Volet matériel : des ordinateurs trésor public sont affectés aux agents SIP.

Assistance : chacun garde son type d'assistance dans un premier temps.

Applications : chacun garde son métier et ses applications, une machine suffit par agent mais un doute subsiste sur la capacité des machines à consulter en même temps les applications des deux réseaux.

Des infos sur la DLU et son organigramme futur :

M GOBBO est autorisé à communiquer sur le projet local.

Nous sommes donc reconvoqués sur ce sujet le 25 mars 2009, mais bien sur il n'y aura pas de documents préparatoires, on nous présentera l'ébauche de l'esquisse du brouillon...

Quelques infos en vrac :

Fiche : il y a 10 fiches sur la mise en œuvre, Cf groupe de travail parisien du 13 février 2009

Sera envoyé à chacun des membres du CTPD (quand ?)

Filière fiscale

3 directeurs divisionnaires :

- gestion et recouvrement des particuliers ;
- gestion et recouvrement des professionnels avec le CFE
- Division législation et contentieux

Filière Gestion publique

- Domaine avec nouvelle responsabilité parallèle d'un conservateur des hypothèques
- Comptabilité (dépôts de fonds)
- La Dépense (payes, fonds européen, pensions) ;

Un nouvel outil de gestion de la dépense = CORUS

- Pôle secteur public local avec la gestion publique locale et l'activité économique des TPG (CCSF)

Division transverse :

- Equipes RH des deux maisons (rassemblées à l'ex TG sur la rue de l'Amiral Courbet) ;
- Formation professionnelle qui ira rue Jules Barni (ancienne cité administrative)
- Immobilier avec 1 service comptable, 1 service travaux, 1 service pilotage de la performance ;

Informatique :

Pas de changement, on garde les spécificités locales

En terme immobiliers :

- personne ne change de métiers
- moins on bougera du monde, mieux on se portera

Pas de communication formelle (documents papiers) avant la réunion nationale le 9 avril.

Création de la DLU = pas de CTPD

Organisation de la DLU : tenue d'un CTPD (mixte)

Suppression du SIE centralisateur prévue.

Lexique

ORE : outil de répartition des emplois (DGCP) = TSM (DGI)

SIE : Service des Impôts des Entreprises

SPL : secteur public local

HDF : hôtel des finances

IAD : **Inspection d'Assiette et de Documentation**